

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le jeudi 22 novembre 2018 à 10 h 30
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn Pausé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCES :

Madame Stéphanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture des sports, des loisirs et du développement social

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 36

CA18 26 0318

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement du 22 novembre 2018, à 10 h 30**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2018, 10 h30, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.02 Point d'information des conseillers

10.03 Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA18 26 0319

Autoriser une dépense de 300,00 \$ (taxes non applicables) pour la participation d'un élu à la Soirée-bénéfice « accueillir pour mieux vivre » au profit de La Maisonnée qui se tiendra le mardi 27 novembre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 300,00 \$ pour la participation d'un élu à la soirée-bénéfice « accueillir pour mieux vivre » au profit de La Maisonnée qui se tiendra le mardi 27 novembre 2018 :

- M. Jocelyn Pausé, conseiller du district de Marie-Victorin - responsable du développement social.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1183048007

CA18 26 0320

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.01 1180963056

CA18 26 0321

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.02 1180963057

CA18 26 0322

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie, Marché Jean-Talon Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.03 1180963058

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 10 h 37

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 décembre 2018.